



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question orale n° 1435

Texte de la question

M. Pierre Remond souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation et le devenir du lycée international Honore-de-Balzac, sis dans le 17^e arrondissement. Il tient à lui faire part de l'émotion des parents et du corps enseignant ressentie à l'annonce par ses services de la dotation horaire globale pour l'année 1997-1998. En effet celle-ci ne tient pas compte des heures spécifiques et réglementaires permettant le fonctionnement des sections internationales, en particulier anglaise et allemande, soit un volume de 36 heures. Aussi la suppression d'un grand nombre d'options est à redouter et remettrait en cause la finalité de cet établissement à vocation internationale qui reçoit le soutien d'un nombre important de personnalités et d'élus et que le ministre connaît bien pour avoir honoré de sa présence l'inauguration officielle en 1994 de ses sections internationales. Il lui demande de lui préciser quelles réponses il peut apporter aux légitimes inquiétudes des parents et enseignants quant au devenir des sections précitées et s'il entend encore en favoriser la promotion.

Texte de la réponse

M. le président. M. Pierre Remond a présenté une question n° 1435.

La parole est à M. Pierre Remond, pour exposer sa question.

M. Pierre Remond. J'associe à ma question les élus du 17^e arrondissement de Paris, en particulier Mme Françoise de Panafieu et notre collègue Roland Coche. Je voudrais attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation et le devenir du lycée Honore-de-Balzac, situé dans cet arrondissement. Je ne mésestime pas les profondes restructurations qu'il mène dans le domaine de l'éducation ni les différents paramètres, tels que l'évolution démographique, qui l'obligent à modifier la carte scolaire, par exemple. Je souhaite cependant me faire l'interprète des parents d'élèves, des élus et du corps enseignant, qui ont voulu réagir à l'annonce par ses services de la dotation horaire globale pour l'année 1997-1998. En effet, celle-ci ne paraît pas tenir compte des heures spécifiques et réglementaires permettant le fonctionnement des sections internationales, en particulier anglaise et allemande.

Il semblerait que l'établissement soit contraint de supprimer un grand nombre d'options, ce qui remettrait finalement en cause sa vocation internationale.

Ma question sera double: quelles réponses M. le ministre peut-il nous apporter sur l'avenir des sections internationales, qu'il avait lui-même inaugurées en 1994 ? Entend-il promouvoir et développer cet établissement, qui doit devenir le grand lycée international de Paris ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la recherche.

M. François d'Aubert, secrétaire d'État à la recherche. Monsieur Remond, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est très attentif à la situation du lycée international Honore-de-Balzac.

La dotation horaire globale de cet établissement pour 1996 avait été calculée pour un effectif de 801 élèves. Or le nombre d'élèves constaté à la rentrée était de 733, soit 68 élèves de moins, ce qui veut dire que la dotation pour 1996 avait été surevaluée d'au moins 85 heures.

Pour la rentrée de 1997, l'effectif retenu qui a servi de base au calcul de la dotation est, afin de ne pas pénaliser l'établissement, de 758 élèves, chiffre supérieur d'au moins 20 élèves au nombre qu'aurait donné la simple application des taux apparents de passage. D'autre part, pour tenir compte des spécificités de l'établissement et notamment de l'existence des sections internationales, un complément de dotation a été alloué.

Il s'ensuit que la dotation du lycée Honore-de-Balzac pour 1997-1998 est de 1 150 heures, soit une baisse de 20 heures seulement par rapport à la dotation de 1996-1997.

Il convient de noter également que, même si la dotation est globale, elle est le résultat d'une addition dans laquelle les éléments relatifs aux moyens destinés aux sections internationales ont été intégralement reconduits. Si les moyens des sections internationales sont en baisse, il s'agit d'un choix fait par l'établissement lui-même, qui pourrait faire porter la baisse de la dotation sur les autres structures ou quelques regroupements pourraient être opérés sans difficultés majeures.

Au total, le lycée Honore-de-Balzac a été doté bien plus que ne l'autorisaient ses effectifs, en particulier ceux des classes préparatoires, qui comptent moins de cent élèves pour une structure qui pourrait en accueillir au moins quatre fois plus.

M. le président. La parole est à M. Pierre Remond.

M. Pierre Remond. Monsieur le secrétaire d'État, je tiens à vous remercier de ces précisions, en espérant que l'avenir du lycée international Honore-de-Balzac sera préservé.

Données clés

Auteur : [M. Remond Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1435

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 1997, page 2017

Réponse publiée le : 26 mars 1997, page 2210

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 mars 1997